

AGIL :

Association Agréée dont les membres Professionnels Libéraux, bénéficient d'informations et d'un avantage fiscal (absence de majoration du bénéfice de 15 %).

Administrateurs :

■ Pascal RIGAUD

Président Fondateur

INSEAD - ESCP

■ Maître Muguette

ZIRAH-RADUSZYNSKI

Secrétaire Général

Avocat

■ Antoine RIGAUD

Trésorier – Expert-Comptable

Ingénieur ENISE - ENPC

■ Docteur Claire BOURGEOIS

Médecin Généraliste

■ Docteur Marc HAZEN

Stomatologue

■ Yoko IMAI

Consultante - Artiste

■ Maître Philippe DELELIS

Avocat – Docteur en Droit – ENA

Administrateurs Honoraires :

Docteur Jean-Roger RIVIERE

Docteur Pierre DUFRANC

Philippe ALEXANDRE

Maître David BAC - HEC

COTISATION AGIL ANNEE 2021

Déclaration Contrôlée 2035

Montant H.T. :166,67 €

TVA à 20 % :33,33 €

Montant T.T.C. :200,00 €

Micro-BNC

Montant H.T. :50,00 €

TVA à 20 % :10,00 €

Montant T.T.C. :60,00 €

AGIL SINCE 1987 BUT
FOR EVER DE 9 H A 19 H
TOUS LES JOURS OUVERTS

Agil

Siège Social

A l'angle de l'Avenue

Mac Mahon,

au 2^{ème} Etage

9 bis Rue Montenotte

75017 PARIS

Tél : 01.40.68.78.78

Fax : 01.40.68.78.85

Entre deux patients,
Entre deux dossiers,
Surfez sur notre site Internet
www.agil.asso.fr

LES CHIFFRES-CLEFS

BAREME BNC : Évaluation kilométrique pour 2020 en Euros Hors Parking, Hors Péage

Le barème kilométrique reste identique à celui de 2019 mais pour les véhicules électriques, le montant des frais de déplacement calculés est majoré de 20 %.

Voitures

Puissance Fiscale	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV ou moins	0,456	(d x 0,273) + 915	0,318
4CV	0,523	(d x 0,294) + 1147	0,352
5 CV	0,548	(d x 0,308) + 1200	0,368
6 CV	0,574	(d x 0,323) + 1256	0,386
7 CV et plus	0,601	(d x 0,340) + 1301	0,405

Vélocoteurs et scooters

Puissance (P)	d ≤ 3 000 km	3 001 < d ≤ 6 000 km	d > 6 000 km
P < 50 cm ³	0,272	(d x 0,064) + 416	0,147

Motos et scooters

Puissance (P)	d ≤ 3 000 km	3 001 < d ≤ 6 000 km	d > 6 000 km
1 ou 2CV	0,341	(d x 0,085) + 768	0,213
3, 4, 5 CV	0,404	(d x 0,071) + 999	0,237
P > 5 CV	0,523	(d x 0,068) + 1365	0,295

d représente la distance parcourue

Euros

Le barème forfaitaire d'évaluation des frais de voiture est fixé par arrêté et la puissance fiscale maximale des véhicules prise en compte est de 7 CV. Cette mesure ne concerne pas le barème des deux-roues.

La loi prévoit par ailleurs la nature des frais non couverts par le barème forfaitaire :

- frais de péage, de garage ou de parking ;
- intérêts d'emprunt du véhicule dans la mesure où il est inscrit au registre des immobilisations.

BAREME BIC : Forfait des frais de carburant pour 2020 en Euros

Les Professionnels Libéraux locataires d'un véhicule pris soit en location avec option d'achat (LOA, crédit-bail, leasing), soit en location longue durée (LLD), ayant opté pour les frais réels sont autorisés, quant à la déduction des frais de carburant, à choisir le barème BIC de la comptabilité super-simplifiée selon les tableaux ci-dessous :

Le barème BIC pour 2020 n'étant pas paru à ce jour, le barème BNC étant identique, il est probable que le BIC soit identique ou présente un écart minime par rapport à celui de 2019.

Prix de revient kilométrique en Euros du carburant consommé par les véhicules en 2019 en fonction de leur puissance fiscale.

BAREME APPLICABLE AUX AUTOMOBILES LOUEES

Puissance fiscale des véhicules de tourisme	Diesel	Super Sans plomb	GPL
3 à 4 CV	0,080	0,099	0,064
5 à 7 CV	0,098	0,122	0,079
8 et 9 CV	0,117	0,145	0,094
10 et 11 CV	0,132	0,163	0,106
12 CV et +	0,146	0,182	0,118

BAREME APPLICABLE AUX DEUX-ROUES MOTORISEES LOUES (vélocoteurs, scooters et motocyclettes)

Cylindrée ou puissance	Montant
< 50 cm ³	0,032
de 50 à 125 cm ³	0,065
3, 4 et 5 CV	0,083
Au-delà de 5 CV	0,115

PLAFOND DE DEDUCTIBILITE DE L'AMORTISSEMENT DES VEHICULES

Afin de tenir compte des nouvelles méthodes européennes de détermination des émissions de CO₂, la loi de finances pour 2020 modifie le plafond de déduction de l'amortissement des véhicules de tourisme qui relèvent du nouveau dispositif d'immatriculation.

Ce plafonnement concernerait également le loyer des véhicules relevant du nouveau dispositif d'immatriculation pris en crédit-bail ou en location d'une durée supérieure à trois mois.

Tableau récapitulatif des seuils de déduction applicables au cours des prochaines années :

Plafond de déductibilité des amortissements des véhicules relevant du nouveau dispositif d'immatriculation ⁽¹⁾				
Seuils	30 000 €	20 300 €	18 300 €	9 900 €
Véhicule acquis avant le 1 ^{er} janvier 2021 ⁽²⁾	de 0 à 19 g	de 20 à 49 g	de 50 à 165 g	> à 165 g
Véhicule acquis à compter du 1 ^{er} janvier 2021			de 50 à 160 g	> à 160 g

(1) Plafond en fonction du nombre de grammes de CO₂ émis par kilomètre. (2) Au 1^{er} juillet 2020 au plus tard.

Pour les véhicules relevant de l'ancien dispositif d'immatriculation, les plafonds de déductibilité des amortissements sont inchangés :

Plafond de déductibilité des amortissements pour les véhicules immatriculés selon l'ancien procédé				
Seuils	30 000 €	20 300 €	18 300 €	9 900 €
Véhicule acquis en 2017	de 0 à 19 g	de 20 à 59 g	De 60 à 155 g	> à 155 g
Véhicule acquis en 2018			De 60 à 150 g	> à 150 g
Véhicule acquis en 2019			De 60 à 140 g	> à 140 g
Véhicule acquis en 2020			De 60 à 135 g	> à 135 g
Véhicule acquis à compter de 2021			De 60 à 130 g	> à 130 g

TVA SUR L'ESSENCE PROGRESSIVEMENT DEDUCTIBLE

La loi rend progressivement déductible la TVA (taux 20 %) sur l'essence des véhicules exclus du droit à déduction, afin d'aligner le régime applicable à l'essence sur celui au gazole.

A compter du	Fraction de TVA déductible grevant l'essence
1 ^{er} janvier 2020	60 %
1 ^{er} janvier 2021	80 %

CALCUL DES COTISATIONS SOCIALES FACULTATIVES MADELIN ET PER 2020

Le bénéfice à prendre en compte pour l'appréciation des plafonds Madelin s'entend :

- Avant déduction des cotisations facultatives
- Avant déduction des exonérations de type ZFU
- Sans tenir compte des plus ou moins-values professionnelles à long terme.

Attention : le calcul du plafond de déduction fiscale Madelin pour l'année N, se fait par rapport au revenu de l'année N (et non pas N-1)

Nature de la dépense	Plancher		Modes de calcul cumulables ?	Plafond	
	Mode de calcul	Montant		Mode de calcul	Montant
Assurance vieillesse Madelin et PER	10% du plafond* annuel 2020 de la Sécurité Sociale (soit 10 % de 41 136 €)	4 114 €	NON Mais option pour le calcul plafond s'il est plus élevé	10% du bénéfice plafonné à 8 fois le plafond annuel 2020 de la Sécurité sociale (soit 10 % de 329 088 €) + 15% du bénéfice compris entre 1 et 8 fois le même plafond (soit 15 % de 287 952 €)	76 102 €
Santé et prévoyance Madelin	7% du plafond annuel 2020 de la Sécurité Sociale	2 880 €	OUI	3,75% du bénéfice imposable	variable
Total plafonné à 3% de 8 fois le plafond annuel 2020 de la Sécurité Sociale (soit 3% de 329 088 € : 9 873 €)					
Perte d'emploi Madelin	2,5 % du plafond annuel 2020 de la Sécurité sociale	1028 €	NON Mais option pour le calcul plafond s'il est plus élevé	1,875 % du bénéfice imposable dans la limite de 8 fois le plafond annuel 2020 de la Sécurité Sociale	6 170 €

* Ce plafond fiscal doit être amputé, le cas échéant, de l'abondement versé par l'entreprise au titre du PERCO (au profit du TNS), et des cotisations de retraite PERP.